

République française

Département de l'Hérault

2018 27 03 17

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 27 mars 2018

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 20/03/2018

Présents : 20

Dont Présents non votants :0

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie

sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 2

Présents: Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA.

Votants: 22 Pour: 22

Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Hedwige SOLA, Michel SALLES, Robert SOUQUE

Contre: 0

Représentés: Gérard BARO par Francis BOUTES, Marie PASSIEUX par Marie-Pierre PONS

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Roland BASCOUL, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Sylvie

QUEROL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Programmation des Temps du Patrimoine

Le patrimoine naturel et culturel du Pays Haut Languedoc et Vignobles est dense et diversifié, mais trop souvent méconnu et mésestimé. C'est pourquoi, le territoire a œuvré en faveur de l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire, garantissant la pérennité et la reconnaissance de son capital patrimonial.

Le label « Ville ou Pays d'art et d'histoire » qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et au cadre de vie.

Cet engagement s'inscrit dans une perspective de développement culturel, social et économique et répond à l'objectif suivant : assurer la transmission aux générations futures des témoins de l'histoire et du cadre de vie par une démarche de responsabilisation collective.

Pour le Pays d'Art et d'Histoire, il s'agit de répondre à un enjeu fort de sauvegarde, de valorisation et de promotion de l'architecture et du patrimoine, naturel et culturel.

L'appropriation du territoire, de ses richesses et de son identité, par ses habitants suppose des actions en profondeur autour du patrimoine, remarquable ou plus modeste, notamment en termes de sauvegarde, de valorisation mais également d'animation et de promotion de la qualité architecturale et paysagère. La mise en place d'une programmation culturelle dédiée aux patrimoines est une priorité.

Le patrimoine doit être expliqué, interprété, mis en scène. L'accent doit être mis sur la médiation, sur le déploiement d'une politique culturelle forte, mettant en lumière et en valeur l'architecture et les patrimoines. Le label doit proposer une programmation qui interpelle les publics, les questionne et les place au cœur d'un processus d'implication.

Afin d'assoir son projet culturel, le Pays d'Art et d'Histoire participe aux dispositifs coordonnés par le Ministère de la Culture et de la Communication et les Directions de l'Architecture et du Patrimoine : les Journées Européennes du Patrimoine (septembre), en lien avec 2018, année européenne du patrimoine culturel.

Les Temps du Patrimoine constituent une offre culturelle distincte de la saison touristique et s'inscrivent dans une programmation permanente et élargie. Compte-tenu de sa taille et de sa dynamique territoriale, le label propose

Sous Préfecture de Béziers (Hérault) Date de réception de l'AR: 04/04/2018 034-253403554-20180327-2018_27_03_17-DE une programmation éclatée, génératrice de partenariats avec les collectivités, complémentaire des programmations culturelles existantes et misant sur la dimension pédagogique et intergénérationnelle.

Cette programmation est diversifiée : expositions, randonnées patrimoniales, cycle de contes, éduc'tour... Elle tient compte de la saisonnalité et des différents publics visés : animation en saison/hors saison, visiteurs/population locale, grand public/publics spécifiques.

Cette opération, inscrite dans le projet de candidature, la convention et le programme d'actions du PAH, a été présentée au Conseil National des VPAH le 16 février 2016. Les modalités de mise en œuvre ont été validées par les comités de pilotage du Pays d'Art et d'Histoire (le 5 juillet 2016 et 24 avril 2017).

Le coût total de l'opération s'élève à 50 038.51 € TTC, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour

32 024.65 €

- du Conseil Départemental de l'Hérault pour

8 006.16 €

le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de

10 007.70 €

Le Président, Jean ARCAS

Monsieur le Présidente demande à l'Assemblée de bien vouloir :

- se prononcer sur le principe de la conduite par le Pays et le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus,
- l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la conduite par le Pays et le plan de financement de l'opération décrite ci-dessus et autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Fait à Cessenon-sur-Orb, le 27 mars 2018.

(Cer)

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Date de réception de l'AR: 04/04/2018
034-253403554-20180327-2018_27_03_17-DE